

	Assurance 3ème Pilier 3A	Banque 3ème Pilier 3A
Type de placement	Traditionnel, mixte, mixte 2017 et pure fonds de placement	Traditionnel et pure fonds de placement
Retrait anticipé	Le montant est un peu plus bas que ce que vous avez versé les 5 à 10 premières années	Aucune pénalité
Rythme des versements	Régulier (mensuel, trimestriel, semestriel, annuel)	Libre
Montant des versements	Défini à l'avance, mais peut être abaisser ou augmenter sans justification	Libre
Taux d'intérêt	Un taux d'intérêt minimum est fixé dès le début du contrat	Le taux d'intérêt varie en fonction de la situation économique
Versements d'excédents	Une part des excédents de la compagnie est versé chaque année sur votre 3ème pilier	Aucun excédent ne vous est versé
Frais de gestion	Précalculé à l'avance dans le contrat	Prélevé periodiquement abaissant le rendement de la solution
En cas de décès	Capital décès supérieur aux versements effectués	Les bénéficiaires reçoivent uniquement ce qui a été versé
En cas d'invalidité	Rente en cas d'invalidité en option	Aucune prestation prévue
En cas de succession	Les bénéficiaires reçoivent le capital indépendamment de la succession et sans frais de succession	Aucun privilège, l'impôt sur la succession est appliqué
Garantie en cas de faillite de la compagnie	Chaque franc versé est garanti à 100%, même en cas de faillite de la compagnie.	Maximum 100'000 CHF a auteur des capacité de la banque au moment de la faillite
En cas de faillite personnel	Le capital est insaisissable durant la vie du contrat	Le capital versé est saisi
Mise en gage	Possible à toute fin	Pour l'acquisition d'un logement en résidence principale